

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de
révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015
Numéro de fiche de données de sécurité : 11621-0017

Version : 2.0



SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Sous-couche murale

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie principale d'utilisation : Utilisation industrielle, Utilisation commerciale, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/du mélange : Apprêt

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation : Le produit doit être utilisé uniquement selon les indications du document technique ou des instructions de traitement.

1.3. Détails du fournisseur du document de sécurité

VBA - BIOFA FRANCE

3 Rue gutenberg

67610 La Wantzenau FRANCE

T +33(0)6 51 94 64 99, F +33(0)3 88 59 22 95

info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente pour le SDS : administration@biofa.fr

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence

: Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Risques potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

Effets physico-chimiques nuisibles ainsi que impacts néfastes sur la santé humaine et l'environnement

D'après nos connaissances, ce produit ne présente pas de risques particuliers si une bonne hygiène de travail est respectée.

2.2. Éléments de l'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de sécurité (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mentions EUH

: EUH211 - Attention ! Lors de la pulvérisation, des gouttelettes dangereuses pouvant atteindre les poumons peuvent se former. Ne pas inhalaer d'aérosol ou de brouillard. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fermeture à l'épreuve des enfants

: Non applicable

Avertissement tactile de danger

: Non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune autre information disponible

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE)
2020/878 Fiche de sécurité n° : 11621-0017

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane (note 10)	CAS-N°.: 13463-67-7 CE-N°.: 236-675-5 Indice CE-N°.: 022-006-00-2 REACH-N°: 01-2119489379-17	≥ 0,5 – < 3	Carc. 2, H351

Note 10 : La classification comme « cancérogène par inhalation » ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudre contenant au moins 1 % de dioxyde de titane sous forme de particules ou incorporées dans des particules ayant un diamètre aérodynamique de ≤ 10 µm. Pour les phrases H et EUH complètes : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- | | |
|--|---|
| Premiers secours après inhalation | : Amener la personne à l'air frais et assurer une respiration sans entrave. |
| Premiers secours après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. |
| Premiers secours après contact avec les yeux | : Rincer les yeux avec précaution à l'eau. |
| Premiers secours après ingestion | : En cas de malaise, contacter un centre antipoison ou un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune information supplémentaire disponible

4.3. Indications sur les soins médicaux immédiats ou traitement spécial

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisé. Poudre d'extinction sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Éventuelle libération de fumées toxiques.

5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'intervenir sans équipement de protection adéquat. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

6.1.1. Personnel non formé aux urgences

Mesures d'urgence : Aérer la zone contaminée.

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Numeró de fiche de données de sécurité : 11621-0017



Version : 2.0

6.1.2. Forces d'intervention

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat. Pour plus d'informations : voir section 8 "Limitation et surveillance de l'exposition/Équipement de protection individuelle".

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Éviter toute libération dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel pour la rétention et le nettoyage

Procédure de nettoyage

: Absorber le liquide renversé avec un matériau absorbant.

Autres indications

: Acheminer les substances ou les résidus sous forme solide vers une installation agréée.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre

Mesures de protection pour une manipulation sûre

: Assurer une bonne ventilation du lieu de travail. Porter des équipements de protection personnelle. : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Toujours se laver les mains après manipulation du produit.

7.2. Conditions de stockage sécurisé tenant compte des incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Protéger du gel.

Température de stockage

: 5 – 25 °C

Classe de stockage (LGK)

: LGK 12 - Liquides non combustibles

7.3. Applications finales spécifiques

Voir la section 1.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

8.1.1 Valeurs limites nationales pour l'exposition professionnelle et limites biologiques

Bioxyde de titane (13463-67-7)

Allemagne - Limitation de l'exposition sur le lieu de travail (TRGS 900)

AGW (OEL TWA) [1]	10 mg/m³ E (mg/m3)
-------------------	--------------------

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Polluants atmosphériques libérés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. Valeurs DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques de contrôle appropriés

Dispositifs techniques de contrôle appropriés :

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
 incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Version : 2.0

Numéro de fiche de données de sécurité : 11621-0017

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle - Symbole(s) :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Lunettes de protection bien ajustées

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés pendant le travail

Protection des mains :

Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement de protection respiratoire approprié

8.2.2.4. Dangers thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3. Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc
Odeur	: Léger
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosion	: Non disponible
Limite inférieure d'explosion (LIE)	: Non disponible
Limite supérieure d'explosion (LSE)	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Valeur du pH-	: 10 ISO 4316
Viscosité, cinématique	: Non disponible
Viscosité, dynamique	: 4000 mPa·s ISO 2555
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: 1,52 g/cm³
Densité relative	: Non disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non disponible
Taille des particules	: Non applicable
Distribution des tailles de particules	: Non applicable
Forme des particules	: Non applicable
Rapport de taille des particules	: Non applicable

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Version : 2.0

Numéro de fiche de données de sécurité : 11621-0017

État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'absorption des particules	: Non applicable
Surface spécifique des particules	: Non applicable
Poussiéreté des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations sur les classes de dangers physiques

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques techniques de sécurité

Contenu en COV	: < 2 g/l
----------------	-----------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être formé dans des conditions normales de stockage et d'application.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Effet corrosif/irritant sur la peau	: Non classé
	pH-Valeur: 10 ISO 4316 :
Dommage/irritation grave des yeux	Non classé pH-Valeur: 10 ISO 4316
Sensibilisation des voies respiratoires/peau	: Non classé
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classé
Carcinogénicité	: Non classé.

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Groupe IARC	2B - Peut être cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes après exposition unique	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes après exposition répétée	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de
révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Version : 2.0

Numeró de fiche de données de sécurité : 11621-0017



11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1. Toxicité

Écologie - Général	: Le produit n'est pas considéré comme nuisible pour les organismes aquatiques et ne cause pas de dommages à long terme à l'environnement.
Dangereux pour l'eau, à court terme (aigu)	: Non classé
Pollution aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Conseils pour l'élimination

13.1. Procédures de traitement des déchets

Procédures de traitement des déchets Code EAK	: Éliminer le contenu/contenant selon les instructions de tri du collecteur autorisé. : 08 01 12 - Déchets de peinture et de vernis à l'exception de ceux visés à 08 01 11
---	--

SECTION 14 : Informations sur le transport

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou ID				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation ONU appropriée à l'expédition				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classes de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
 incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015
 Numéro de fiche de données de sécurité : 11621-0017

Version : 2.0

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible				

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport fluvial

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac par voie maritime selon les instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15 : Réglementations

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

15.1.1. Réglementations européennes

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucune substance candidate REACH

Ne contient aucune substance inscrite à l'annexe XIV du règlement REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant la mise sur le marché et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Contenu en COV : < 2 g/l

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 1, Faible danger pour l'eau (Classification selon AwSV, Annexe 1)

Ordonnance sur les accidents majeurs (12. BlmSchV)

: Ne relève pas de l'Ordonnance sur les accidents majeurs (12. BlmSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité des substances

Une évaluation de la sécurité des substances n'a pas été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :

ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de
révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Version : 2.0

Numéro de fiche de données de sécurité : 11621-0017



Abréviations et acronymes :

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BKF	Facteur de bioconcentration
BLV	Valeur limite biologique
BOD	DBO (Demande biologique en oxygène)
COD	DCO (Demande chimique en oxygène)
DMEL	Niveau dérivé de l'exposition avec effet minimal
DNEL	Niveau dérivé de l'exposition sans effet
EG-N°	Numéro de la Communauté européenne
EC50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme européenne
CIRC	Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Règlementation pour le transport maritime international de marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
DSEB	Plus faible dose où un effet nocif est observé
CNSEO	Concentration sans effet nocif observé
DSEO	Dose sans effet nocif observé
CNENO	Plus haute concentration testée sans effet nocif observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et毒ique
CNEP	Concentration non-effet prévisionnelle
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
STEP	Station d'épuration
BODT	Besoins théoriques en oxygène (BODT)
LMT	Limite médiane de tolérance
COV	Composés organiques volatils
CAS-No.	Numéro du Chemical Abstract Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PE	Propriétés endocriniennes
DOT	Ministère des Transports
TDG	Transport de marchandises dangereuses
REACH	Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, Règlement (CE) n° 1907/2006
SGH	Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)

SOUS-COUCHE MURALE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006
incluant le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date de publication : 14.09.2021 Date de révision : 14.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Numéro de fiche de données de sécurité : 11621-0017



Version : 2.0

Abréviations et acronymes :

Code IBC	Règlement international de sécurité pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocifs en vrac dans le transport maritime
CLP	Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage; Règlement (CE) n° 1272/2008
MARPOL 73/78	MARPOL 73/78 : La Convention internationale pour la prévention de la pollution des mers par les navires
ADG	Transport de marchandises dangereuses en Australie

Informations complémentaires

: Les informations des sections 4 à 8 et 10 à 12 ne concernent pas uniquement l'utilisation et l'application correcte du produit (voir informations d'utilisation/techniques), mais également la libération de grandes quantités en cas d'accidents et d'anomalies. Les informations décrivent uniquement les exigences de sécurité du produit/des produits et sont basées sur notre état actuel de connaissances. Les spécifications de livraison se trouvent dans les fiches techniques des produits respectifs. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit/des produits décrits au sens des dispositions légales de garantie.

Texte intégral des phrases H et EUH :

Carc. 2	Carcinogénicité, catégorie 2
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211	Attention ! Lors de la pulvérisation, des gouttelettes dangereuses pouvant pénétrer les poumons peuvent se former. Ne pas inhale l'aérosol ou le brouillard.
H351	Peut probablement provoquer le cancer.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement en termes de santé, sécurité et conditions environnementales. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.